

Le Cnip formateur de l'espoir de ceux qui veulent retravailler



ROMAN LÉLÉNÉ

VAL-DE-TRAVERS Derrière les hauts murs de l'ancienne usine Dubied, à Couvet, le Centre neuchâtelois de formation professionnelle (Cnip) redonne aujourd'hui une formation et un peu d'espoir à des chômeurs peu ou pas formés, ainsi qu'à des rentiers AI. Avec un certain succès aussi.

PAGE 7

VAL-DE-TRAVERS Rencontre avec ceux qui se forment pour retrouver un travail.

Le Cnip, ce formateur d'espoir

FANNY ROCHER

Souvent présentée comme une institution qui coûte, le Cnip (Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle) ne cache pas uniquement, derrière les hauts murs de l'ancienne usine Dubied à Couvet, des déficits que l'Etat doit éponger (lire éclairage).

Les ateliers qui ont fait vivre toute une région durant l'après-guerre, redonnent aujourd'hui un peu d'espoir à des chômeurs peu ou pas formés, ainsi qu'à des rentiers AI cabonnés par la vie. Ils sont une centaine, chaque année, à bénéficier d'une formation au Cnip, parmi lesquels une quarantaine de chômeurs et une vingtaine de chômeurs de longue durée, placés dans les ateliers Passerelle (lire encadré), c'est-à-dire dix ouvriers qui suivent des cours payés par leur entreprise et dix à vingt personnes envoyées par l'AI.

Parmi les demandeurs d'emploi, le 35% retrouvera une place de travail à la sortie de formation de régleur CNC, soudeur, polisseur, soudeur, électrotechnicien ou logisticien.

Olivier a 43 ans, une formation de technicien en informatique en poche. L'entreprise dans laquelle il travaillait a fait faillite en 2003, s'échouant alors, les périodes de galles, le chômage, puis une tentative de retour dans le pays d'origine de son père, l'Angola, en 2007.

«Un cousin m'avait montré du travail, mais ça n'a pas marché, alors je suis revenu en Suisse en 2008». Depuis son retour, il a cumulé les contrats d'insertion sociale professionnelle et a mené de nombreuses recherches d'emploi dans sa branche, sans succès. «J'ai demandé une formation à mon conseiller ORP afin de pouvoir



Le module de dix mois de régleur CNC est une formation très prisée. Elle inclut toutes les étapes, y compris le travail sur tout. DAVID BRACON

me réinsérer dans le monde du travail», explique Olivier, qui a choisi de devenir régleur CNC par amour pour le métier. Il a entamé une formation de dix mois à mi-juillet. «Ce qui est bien au Cnip, c'est que les modules sont individualisés, chacun avance à son rythme, pas besoin d'attendre que tout le monde ait fini pour passer à la phase suivante.»

Junif, 46 ans, vient de Pontarlier. Avant son accident de voiture, il y a deux ans, il était fermier dans la région de Lausanne. Il est envoyé au Cnip par l'AI pour une reconversion. Son traumatisme crânien lui a laissé des séquelles qui l'empê-

chent de retourner sur un toit. «Heureusement qu'il y a des structures comme le Cnip qui permettent à des gens comme moi de changer de métier.»

D'autres comme Dréon, 23 ans, et c'est la majorité, n'ont tout simplement pas de formation et ont fini par se retrouver au chômage. Le jeune homme a lui aussi choisi le module de 10 mois pour devenir régleur CNC. «C'est une branche dans laquelle on peut facilement retrouver du travail dans le canton», explique-t-il. Et de poursuivre: «Le Cnip offre une bonne formation, c'est bien pour les gens qui n'ont pas suivi d'apprentissage, ça leur ouvre des portes.»

DES DÉBUTS DIFFICILES

Le premier atelier de mécanique du Cnip a vu le jour en 1994, avec pour vocation de former les ouvriers pas ou peu qualifiés. Il était alors attaché au Département de l'éducation. Les formations étaient financées par l'Etat pour les personnes en phase de reconversion professionnelle. Le Cnip s'est ensuite ouvert au chômage, à l'AI, aux entreprises. Dès 1999, il est rattaché au Département de l'économie, sans véritable statut légal, mais avec une garantie de déficit. En 2001, le Cnip devient un établissement autonome, avec un budget annuel de 5 à 6 millions de francs. Il connaît des débuts difficiles, puisqu'il démarre sans argent comptant pour payer les salaires. Pour y remédier, en 2010 le Conseil d'Etat, puis le Grand Conseil, lui octroient 115 millions de francs de subventions remboursables pour lui permettre d'absorber les déficits des premiers exercices sans se trouver en situation de surendettement. Afin d'assurer la pérennité du Cnip, le Conseil d'Etat vient d'établir un rapport qui propose au Grand Conseil de renoncer à exiger le remboursement de cette subvention.

Passerelle, pour garder le rythme

Les ateliers Passerelle sont un complément de formation afin que les personnes qui ont perdu leur emploi conservent leur pratique. «Il s'agit d'une forme de travail d'occupation, un atelier d'entraînement au travail», explique Pierre-Yves Kaelin, responsable de l'atelier.

Comme les autres secteurs du Cnip, Passerelle est essentiellement axé sur les domaines de la mécanique. «Ceux qui ont fait une formation au Cnip et qui ne trouvent pas d'emploi à l'issue de leur cursus peuvent également suivre cet entraînement au travail afin de conserver un rythme», précise le formateur

d'adultes. Stéphane, 57 ans, technicien en électronique, a intégré l'atelier au mois d'août, placé par l'ORP. Un placement considéré comme un emploi, puisque tous les chômeurs de longue durée qui y trouvent sont au bénéfice d'un contrat à durée déterminée de six mois, avec des conditions fixes.

Pour Stéphane, même s'il n'a pas eu le choix, ce placement est plutôt positif. «C'est bénéfique pour les échanges d'idées, ça nous rappelle que chacun est confronté à des problèmes et c'est plus valorisant d'être ici en train de bosser que d'être à la maison à ne rien faire.»